

Bijou défiguré, la maison Puget attend d'être classée "monument historique"

Le 16 janvier dernier, la ministre de la Culture a annoncé le classement prochain de la maison Puget au titre des monuments historiques. Or, le propriétaire a déjà du mal à respecter les prescriptions qui s'appliquent au bâtiment. Récit d'une fable patrimoniale.



Devant la maison Puget, la colonne est déjà classée monument historique. (Photo : B.G.)

Par Benoît Gilles,, le 1 Fév 2025

Lien : <https://marsactu.fr/bijou-defigure-la-maison-puget-attend-detre-classee-monument-historique/>

La placette forme un décroché dans la perspective historique qui traverse la ville, de la porte d'Aix, au nord, à la place Castellane, au sud. À l'écart, le concepteur de ce plan d'urbanisme, le sculpteur, peintre et architecte Pierre Puget, contemple son œuvre d'un œil patient. Son buste est posé tout en haut d'une colonne, depuis que le préfet Charles Delacroix a décidé de lui rendre hommage, en 1801.

Derrière le buste entouré des chaises des diverses terrasses, une maison s'avance en éperon, entre la rue de la Palud et la rue de Rome. Il s'agit du logis du célèbre sculpteur, qu'il a lui-même fait édifier en 1680. Modeste par sa dimension, ce bâtiment en proue n'en est pas moins remarquable. Au point que la ministre de la Culture, Rachida Dati, l'a cité en exemple comme "*témoignage important de l'architecture du XVIIe siècle*", dans son discours à la Major, le 16 janvier dernier. La maison Puget fait donc partie des "*cinquante monuments qui seront proposés à la protection dans les deux prochaines années*".

Quatre fois moins de monuments historiques qu'à Bordeaux

Moins célèbre que la Bonne-Mère, le palais du Pharo ou l'obélisque de Mazargues, la maison Puget est exemplaire de la difficulté à préserver le patrimoine dans la plus ancienne cité de France. Marseille compte quatre fois moins de monuments historiques que Bordeaux, trois fois moins que Lyon, Toulouse ou Strasbourg. Et un peu à la manière d'une fable, la maison Puget raconte une histoire de la ville dans laquelle se croisent un riche propriétaire indifférent, un commerçant sans scrupules et des défenseurs acharnés du patrimoine.

Le projet de classement au titre des monuments historiques n'émane pas de la municipalité ou du propriétaire. Il est dû à l'acharnement de Sandrine Rolengo, la déléguée régionale de l'association Sites et monuments. Cette habitante de la Corderie a suivi le combat pour la préservation de la carrière antique depuis ses fenêtres.

"Suppression des dénaturations"

Sur la fiche de la maison Puget, il est inscrit que les modifications de *"toiture et de façade sont interdites"*. La fiche recommande *"la suppression des dénaturations afin de retrouver le caractère originel et la reprise des devantures commerciales pour mise en conformité"*. En 2016, il s'agit de One shot, une enseigne de prêt-à-porter. Depuis, ce sont les commerces de bouche qui ont pris le relais avec ce magnifique placard rouge, animé de leds du plus bel effet une fois la nuit venue.

"Dans le périmètre du Site patrimonial remarquable, c'est l'architecte des bâtiments de France, Frédéric Aubanton, qui est à même de dresser un procès-verbal d'infraction et de saisir le procureur, explique Éric Méry, l'adjoint à l'urbanisme. Les agents de l'urbanisme dressent également des PV dès qu'ils constatent des infractions et nous transmettons systématiquement au procureur. Celui-ci ouvre des poursuites quand il le peut, en fonction de ses priorités."

D'autre part, les services de l'urbanisme instruisent les autorisations de travaux en fonction des prescriptions du SPR. *"Nous donnons un avis défavorable quand les projets d'enseigne ne respectent pas les prescriptions"*, poursuit l'adjoint à l'urbanisme. Parfois, les commerçants passent outre ou se dispensent de toute déclaration auprès des services municipaux.

Dépose de devanture imminente

C'est le cas au 25 rue de Rome. L'employé chargé de cuisiner les burgers est embarrassé quand on évoque le classement prochain en monument historique. Il nous renvoie bien volontiers vers son patron. Ce dernier refuse d'être cité. Il dit avoir reçu la visite de la police des enseignes et des services de la Ville, pour mettre à bas la devanture incriminée. Mais celle-ci cache un autre habillage commercial, noir, tout aussi contraire aux prescriptions du Site patrimonial. Il promet donc de déposer un dossier plus conforme à la qualité architecturale du bâtiment.

Côté Ville, les services des espaces publics et du commerce ont créé un guichet unique qui sera effectif en février prochain pour mettre en conformité l'occupation du domaine public et les autorisations d'urbanisme. *"Jusqu'à présent, un commerçant pouvait se voir signifier le refus d'une devanture non conforme aux prescriptions patrimoniales et être autorisé à déployer une terrasse par un autre service, constate Rebecca Bernardi. Désormais, cela ne sera plus possible."* Sept ans après la mise en place du site patrimonial remarquable, il était temps. Prémonitoire, Pierre Puget a fait inscrire la devise *"Nul bien sans peine"* sur un cartouche au-dessus du balcon. Il ne croyait pas si bien dire.